

### Bureau du 27 février 2020

Membres en exercice : 16  
Membres présents ou supplés : 7  
Membres ayant donné mandat : 0  
Nombre de voix : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

## DELIBERATION n°20200072 PROROGATION DE SUBVENTION – DOSSIER 18S065 VIENOTBenoit

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 20 février 2020, s'est réuni le 27 février 2020 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

#### Présents avec voix délibérative:

- M. Henri COUDERC, président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Roland CANAYER, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Kisito CENDRIER, représentant du personnel de l'EP PNC,
- M. Lucien AFFORTIT, président de la commission *Tourisme* de l'EP PNC,
- Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, présidente de la commission *Patrimoine culturel* de l'EP PNC, représente aussi M. Denis BOUAD, président du département du Gard,
- M. Christian HUGUET, président de la commission *Cynégétique* de l'EP PNC.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération n°20170024 du 25 janvier 2017 par laquelle le conseil d'administration délègue certaines de ses attributions au bureau,

Vu la délibération n°20180090 du 15 mars 2018 par laquelle le conseil d'administration approuve les règles administratives et thématiques d'attribution des subventions au territoire,

Vu la délibération n°20190079 du bureau de l'EP PNC en date du 21 février 2019 accordant une subvention à M. Benoit VIENOT,

Considérant la demande de prorogation de M. Benoit VIENOT en date du 2 décembre 2019,

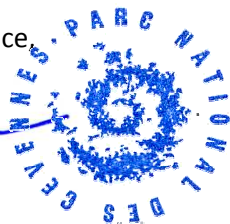
Sur proposition de la directrice de l'établissement public,

**Après un vote à l'unanimité, le bureau de l'EP PNC approuve la prorogation de la subvention 18S065 jusqu'au 23/04/2021.**

La secrétaire de séance,



Anne LEGILE



Le président de séance,



Henri COUDERC